Capilano (M. Sinclair) lorsqu'il s'agit de faire adopter des choses en vitesse par un comité et d'appliquer la guillotine à ses délibérations. Les États-Unis ne peuvent profiter de la sagesse conjugée de ces deux députés. Cependant, bien que privés de l'aide surhumaine du ministre canadien de la Justice et du député de Coast-Capilano, ils se tirent d'affaire de leur mieux, si bien que quarante-cinq États sur quarante-huit, trouvant que ce genre d'expérience avait assez duré, ont adopté des lois dites de loyal commerce, dont l'effet est de rendre courante la pratique de la fixation du prix de revente.

Le Gouvernement aura beau faire claquer le fouet jusqu'à ce que le son en retentisse dans tous les coins des couloirs libéraux, dans tout bureau occupé par un député libéral, il est un fait qu'il ne pourra pas modifier. C'est que le pays où les conditions et pratiques de la vente au détail se rapprochent le plus des nôtres a fait l'essai de mesures semblables à celle que le Gouvernement tente actuellement d'imposer à la Chambre et que, même s'il était privé de guides aussi avisés que le ministre de la Justice et le député de Coast-Capilano, il les a rejetées, à la lumière de l'expérience qu'il avait acquise en cette matière.

- M. Coldwell: Puis-je poser une question au député? Peut-il expliquer à la Chambre en quoi consiste la législation d'équité commerciale en vigueur dans certains États?
- M. Fleming: Oui, si mon honorable ami ne le sait pas.
- M. Coldwell: Il se trouve que je le sais, mais je ne crois pas que l'honorable député le sache.

L'hon. M. Martin: Non, je ne crois pas qu'il le sache.

M. Fleming: Oh! je vois que la Santé nationale et le Bien-être social se raniment enfin. Il aurait été bien étrange, monsieur l'Orateur, que le débat se déroulât sans que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) y mît son mot. Je suis heureux de constater que le ministre donne des signes de vie, car il habite la ville de Windsor...

L'hon. M. Martin: Il n'y a pas de meilleure ville. Merci de m'avoir fourni cette occasion.

M. Fleming:...qui se trouve, de l'autre côté de la rivière, en face de Détroit où bon nombre de ses commettants font leurs emplettes. L'État du Michigan est l'un des 45 États qui ont adopté des lois d'équité commerciale.

L'hon. M. Martin: Je désire m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Les citoyens de ma collectivité font la plupart de leurs emplettes au Canada.

M. Fleming: Avant que le ministre en dise trop sur ce sujet, il serait bien opportun qu'il s'entende en particulier avec le député de Charlotte (M. Stuart) au sujet de cette question. Je rappelle à la personnification gouvernementale de la Santé nationale et du Bien-être social que lorsque le député de Charlotte parlait assez particulièrement de cette affaire...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Je crois que le député parle d'un autre débat portant sur un autre sujet.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je ne citais point le hansard. Seul, le souci que j'ai de l'avenir politique du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social me pousse à le retenir et à l'aider à éviter un choc d'opinions avec le député de Charlotte qui a précédemment parlé sur le sujet même, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vient de commenter. Mais si celui-ci connaît moins bien que la plupart d'entre nous les méthodes de transactions commerciales coutumières le long de la frontière Windsor-Détroit, il serait peut-être charitable de lui signaler que, de l'autre côté de la rivière, dans l'État du Michigan, où fourmillent les chalands canadiens et américains, la fixation des prix de revente est autorisée par les lois relatives au loyal commerce de cet État, ami des lumières.

Pour éclairer la lanterne de mon ami, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) je désire lui signaler que sur 48 États américains, 45 ont adopté des lois réglementant le commerce aux termes desquelles le fabricant est autorisé à fixer un prix pour ses marchandises et à le faire officiellement enregistrer par une commission spécialement désignée à cette fin dans chacun des États. Une fois approuvés par cet organisme, ces prix deviennent des prix légaux; les fabricants et les grossistes peuvent les imposer à tous les détaillants et à tous les commerçants qui écoulent leurs articles.

L'hon. M. Garson: Le député me permet-il de lui poser une question.

M. Fleming: Volontiers.

L'hon. M. Garson: Lui qui connaît si à fond les lois canadiennes d'équité commerciale, où a-t-il pêché cette idée bizarre...

Une voix: Les lois canadiennes?

L'hon. M. Garson: Je veux dire les lois américaines. Où a-t-il pêché cette idée bizarre d'après laquelle il existe, dans l'État